

M. DICKIE: Le Gouvernement a-t-il l'intention d'agir de concert avec le gouvernement britannique, ou autrement, pour placer ces immigrants britanniques dans la Colombie-Anglaise?

L'hon. M. FORKE: Les conditions sont offertes à toutes les parties du Dominion; nous sommes consentants à faire un arrangement avec n'importe quelle province.

M. DICKIE: Quelque chose a-t-il été fait au sujet de la Colombie-Anglaise?

L'hon. M. FORKE: Nous avons placé beaucoup d'immigrants dans la Colombie-Anglaise.

M. DICKIE: Je désire faire insérer dans les Débats un mémoire concernant ces garçons immigrants. Il est tiré du rapport officiel que lord Clarendon a fait après son voyage d'inspection des familles de colons britanniques l'année dernière, et au cours duquel il a voyagé en automobile plus de 6,000 milles et a visité près de 200 familles britanniques sur leurs fermes. Il dit:

Nous affirmons sans hésiter que le projet du "British Settlement Board" s'est réalisé avec un succès éclatant; il peut fort bien devenir la plus heureuse entreprise de colonisation qu'ait inaugurée aucun gouvernement des temps modernes . . . Dans ce rapport nous avons décrit l'origine et les fonctions de la commission d'établissement de soldats, aujourd'hui le bureau de placement agricole, du département de l'Immigration et de la Colonisation à Ottawa et nous avons cherché à montrer comment cette admirable organisation a procédé à l'établissement des soldats canadiens et procède actuellement à l'établissement des familles émigrées d'Angleterre.

Puis j'ai lu ce qui suit d'un article de la plume de Lady Clarendon:

En revenant nous sommes pénétrés de la plus grande admiration pour le personnel du bureau de placement agricole, ses manières très obligeantes envers les colons, sa largeur d'esprit, sa patience et son patriotisme. Si le Canada, et surtout un département administratif, peut produire des hommes pareils, nous n'avons pas à nous inquiéter sur le sort de nos concitoyens qui se donnent au Canada.

L'hon. M. EDWARDS: J'ai critiqué un peu le département du ministre. En justice pour lui-même, puis-je lui offrir une ou deux suggestions? Il a dit, avec raison, que nos portes sont grandes ouvertes aux immigrants des Îles Britanniques. Mais alors pourquoi ne viennent-ils pas? Ce n'est pas que la mère patrie ne compte pas un excédent de population. Ils ne nous arrivent pas en grand nombre parce que nous n'avons pas de méthode. Par exemple, les immigrants n'ont pas la certitude de trouver un emploi en débarquant au Canada. Je suis heureux de constater que les provinces coopèrent de plus en plus avec les autorités fédé-

les, et je vais faire une suggestion qu'on pourra adopter, je crois, sans qu'il en coûte un sou à personne. Prenons un comté d'Ontario qui compte, disons, seize municipalités, chacune représentée par un reeve et un conseil; le reeve de chaque township représente sa municipalité au conseil de comté. Je propose qu'on tire parti de ce mécanisme municipal pour nous renseigner touchant le nombre de fermiers qui veulent des garçons ou des hommes mariés; ces renseignements pourraient être communiqués au conseil de comté par les reeves des divers townships; les conseils de comté les communiqueraient aux autorités provinciales, qui les feraient tenir au département de l'Immigration. Ainsi nous saurions à quoi nous en tenir sur toute la ligne: le département saurait quels sont au juste les besoins de chaque municipalité en ce qui concerne la main-d'œuvre agricole.

Par exemple, un immigrant vous adresse une demande; il veut s'établir en Ontario. Vous lui demandez dans quelle région de l'Ontario; il dit qu'il veut aller à Hamilton. Vous lui demandez pourquoi. Il répond qu'il a là un cousin ou un frère. Très bien; qu'il y aille. On a adopté cette méthode pour les jeunes immigrants; et elle a fonctionné à merveille. L'île du Prince-Edouard, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse et l'Ontario, par l'entremise de leurs gouvernements respectifs, ont publié des brochures donnant une liste, avec détails de localités et des prix des terres vacantes. Voilà des données précieuses pour commencer; on peut certainement systématiser la coopération des municipalités du Canada en vue de l'établissement des immigrants dans nos campagnes.

M. SPENCER: J'approuve une bonne part de ce que dit l'honorable représentant de Frontenac-Addington (M. Edwards). J'avais même l'intention de faire certaines observations dans le même sens. Je demande au ministre: pourquoi les Canadiens des provinces du Centre et de l'Est qui veulent s'établir dans l'Ouest pour s'y livrer à l'agriculture, industrie que le département prône sans cesse, ne pourraient-ils pas avoir le bénéfice des mêmes tarifs réduits de transport, que ceux accordés aux immigrants?

L'hon. M. FORKE: Cela regarde les chemins de fer. Du reste toutes les provinces ne manqueraient pas de protester vigoureusement si le département encourageait leur population à se fixer dans une autre province.

M. SPENCER: J'ai entendu nombre de personnes critiquer le fait que nos gens de l'Est ne sont pas sur le même pied que les gens de l'extérieur. Le Gouvernement met tout